

Professionnels du bâtiment rejoignez le dispositif DORéMi !

Travailler en groupement c'est Gagnant !

DORéMi qu'est ce que c'est ?

Le Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles est une **opportunité** donnée aux professionnels du bâtiment pour **se grouper** et **se former** à la rénovation thermique performante et globale à des **coûts optimisés**

Parce que rien n'est plus formateur qu'agir en conditions réelles, il vous est proposé de travailler sur :

Un chantier réel apporté par nos soins !

informations et inscriptions :

Animateur local construction durable
Kevin DANEL
kdanel@capi38.fr
06 09 81 20 10



AUVERGNE – RhôneAlpes*



et

les partenaires locaux du réseau de la construction durable

vous accompagnent pour

décrocher de nouveaux marchés de rénovation



Module 1 : Introduction

Type de formation: en salle

Prise en charge: totale (avances remboursées)

Accès: toutes entreprises

Contenu:

- Mise en œuvre des techniques et produits performants
- Fonctionnement des groupements
- Outils techniques et financiers innovants

Modules 2 : Offres commerciales

Type de formation: chez le propriétaire (4 chantiers potentiels) et sur plateau technique

Prise en charge: totale (avances remboursées)

Accès : groupements constitués et validés

Contenu:

- Etat des lieux architectural et technique
- Choix de la meilleure solution technique
- Optimisation des coûts
- Formulation de l'offre commerciale

Modules 3 : Chantier

Type de formation: chantier (2 chantiers réels)

Prise en charge: par l'entreprise

Accès: après validation de l'offre de rénovation par le propriétaire

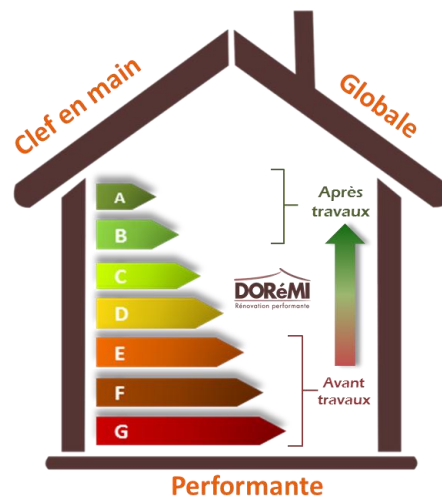
Contenu:

- Accompagnement sur chantier
- Organisation et coordination de chantier
- Validation de la mise en œuvre



DORéMI pour mon entreprise c'est :

- Une montée en compétence de mon entreprise
- Une reconnaissance des savoir-faire en matière de rénovation énergétique de mon entreprise
- Des chantiers supplémentaires et une crédibilité auprès des maîtres d'ouvrages
- Profiter des avantages d'un travail en groupement



Corps d'états concernés

- Isolation intérieure et planchers bas
- Isolation toiture et planchers hauts
- Isolation extérieure enduit
- Isolation extérieure bardage
- Etanchéité à l'air
- Menuiserie extérieure
- Ventilation mécanique
- Chauffage/ECS/régulation
- Electricité

Critères pour postuler:

- Etre **qualifié RGE** ou être en passe de l'être avant le début des travaux
- Assurance décennale et responsabilité civile

Lieu de formation :

- **Villefontaine** pour les modules en salle et sur plateau technique
- Territoires de la **Communauté de Communes des Vallons de la Tour** et de la **Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère** pour les modules chantier